



**INNELEC
MULTIMEDIA,
le distributeur
spécialisé
du multimédia**

INFORMATION PRESSE – 09 novembre 2012

Scission des activités de distribution physique et digitale au bénéfice des actionnaires actuels d'INNELEC MULTIMEDIA

INNELEC MULTIMEDIA a décidé de séparer clairement ses activités de distribution physique et de distribution digitale. Cette opération sera soumise au vote de l’Assemblée Générale extraordinaire du 28 Novembre 2012. Elle permettra à terme aux actionnaires d'INNELEC MULTIMEDIA d'être directement actionnaires de deux entités INNELEC MULTIMEDIA et XANDRIE séparées pour une meilleure efficacité et gestion.

XANDRIE, filiale non cotée d'INNELEC MULTIMEDIA, édite une plateforme de distribution dématérialisée ouvert au grand public et aux professionnels proposant une large palette de produits tels que les jeux vidéos, les logiciels, la vidéo, la musique, les livres, les études, la formation ou bien encore l'art digital.

La plateforme technologique de distribution dématérialisée de XANDRIE sera fonctionnelle d’ici à la fin de l’année 2012.

Cette opération se traduira par le vote de deux résolutions :

Première résolution : Apport partiel d'actifs d'INNELEC MULTIMEDIA SA à sa filiale XANDRIE détenue à 99,99%

Cette opération permettra à INNELEC MULTIMEDIA d'apporter à XANDRIE l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs afférents à la branche complète et autonome d'activité de distribution digitale. L'apport net étant de 1 840 876,36 euros. INNELEC MULTIMEDIA recevra en échange 1 635 742 actions de la société XANDRIE et il sera constitué une prime d'apport de 205 134,36 euros.

Deuxième résolution : Attribution gratuite aux actionnaires d'INNELEC MULTIMEDIA des actions de la société XANDRIE reçues en rémunération de l'apport d'une branche complète d'activité

Tout actionnaire de la société INNELEC MULTIMEDIA propriétaire d'une action recevra une action de la société XANDRIE.

Tout actionnaire d'INNELEC MULTIMEDIA bénéficiaire de la distribution du dividende en actions ne souhaitant pas recevoir d'action XANDRIE, autre que Monsieur Denis THEBAUD

Président ou « les consorts Denis THEBAUD » actionnaire majoritaire, pourra demander à ce que le dividende lui soit versé en numéraire pour une valeur équivalente à celle de la valorisation des actions XANDRIE qui lui étaient initialement proposées.

Cette opération de scission est sous la condition suspensive de l'agrément du Ministère de l'Economie et des Finances au titre des articles 115-2 et 210-B du CGI.

Elle sera soumise au visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

Commentant ce projet, Denis THEBAUD - Président Directeur Général déclare : « grâce à cette opération, les actionnaires actuels d'INNELEC MULTIMEDIA qui auront choisi de percevoir le dividende en actions XANDRIE disposeront de deux pôles d'activité autonomes : d'une part la distribution physique de produits multimédia, auprès des revendeurs (B to B) avec la société INNELEC MULTIMEDIA et d'autre part la distribution digitale (B to C) avec la société XANDRIE et sa plateforme de distribution « ALLBRARY » qui distribuera dans le monde entier divers contenus numériques (Jeux, logiciels, vidéo, livres, musique, études, formation, art digital). Le lancement de Allbrary est prévu fin Mars 2013. ».

L'ensemble de la documentation relative à cette opération sera mis en ligne sur le site d'INNELEC MULTIMEDIA préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale extraordinaire du 28 novembre 2012.

*Innelec Multimédia est le distributeur global du multimédia,
fournissant tous produits à tous publics sur tous supports
(jeux vidéo, DVD vidéo et logiciels de loisirs et professionnels, CD Audio et produits collector)*

Code ISIN : FR 0000064297

Contacts

Denis THEBAUD
INNELEC MULTIMEDIA
Tél. : 01 48 10 55 55
Fax : 01 48 91 29 12

Ghislaine GASPARETTO
ACTIFIN
Tél. : 01 56 88 11 11
Fax : 01 56 88 11 12